



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

## LES CHEMINOTS CONCERNÉS !

**Les projets de lois de finances pour 2018 (PLF) et de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 (PLFSS) sont en cours d'élaboration au Parlement.**

**Ces textes, plus que dans la continuité libéro-patronale, représentent une remise en cause profonde du modèle de société que constitue Notre Sécurité Sociale depuis 1945.**

Le principe fondateur de la Sécurité Sociale est que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Le PLFSS pour 2018, prévoit près de 4,2 milliards d'euros d'économies.

**C'est donc bien un changement de société qui est envisagé avec l'abandon de la réponse aux besoins des populations, au profit des intérêts économiques du patronat.**

### ► HAUSSE DE LA CSG

La CSG, créée en 1990 pour fiscaliser le financement de la Sécurité Sociale et satisfaire les demandes patronales de réduction des cotisations sociales, met principalement à contribution les revenus des salariés et les pensions tout en préservant généreusement les entreprises.

Le PLFSS 2018 prévoit l'augmentation de la CSG de 1,7 point au 1er janvier 2018 pour « compenser les réductions de cotisations sociales ». Avec cette nouvelle augmentation, la part des cotisations sociales finançant la Sécurité Sociale passera de 86,8 % en 1991 à 65,6 % aujourd'hui, alors que la **part de l'impôt passera dans le même temps de 4,9 % à 30,3 %**.

### ► LES RETRAITÉS DEVRONT ATTENDRE LA REVALORISATION DE LEURS PENSIONS !

Le projet de loi fixe la date de revalorisation annuelle des pensions de retraite au 1er janvier. L'augmentation des retraites 2018, qui devait en principe avoir lieu le 1er octobre 2018, n'aura donc lieu que le 1er janvier 2019. Les retraités devront donc vivre 3 mois de plus avec leur baisse de pouvoir d'achat !

Ce recul social s'ajoute au report du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre instauré en 2014, au gel des pensions durant 3 ans, à l'indécente augmentation de 0,8% en octobre 2017, et à l'indexation des pensions sur les prix plutôt que sur le salaire moyen qui tourne le dos à la solidarité intergénérationnelle et provoque un décrochage du niveau de vie des retraités de plus de 1,2% par an.

### ► INSTAURATION D'UN JOUR DE CARENCE EN CAS DE MALADIE !

Les députés ont adopté un amendement d'une députée LREM qui instaure le décompte d'un jour de carence à tous les salariés bénéficiant d'un régime spécial de Sécurité Sociale, dont les cheminots.

**Désormais les cheminots dont la maladie sera constatée par un médecin, se verront sanctionnés d'une retenue d'une journée de salaire.** De nombreux cheminots sont déjà contraints de renoncer de ce fait à l'arrêt de travail pour maladie et ainsi, au rétablissement convenable de leur santé du fait de la retenue du « quart de solde » pour les 4 premiers jours d'arrêt prévue au Statut.



Une récente étude de l'INSEE atteste de l'inefficacité du dispositif et démontre que la mise en place d'une journée de carence pour maladie dans la fonction publique en 2012 (supprimée en 2014 et réintroduite dans le PLFSS 2018) a eu pour effet de diminuer les absences courtes et d'augmenter celles d'une semaine à trois mois.

### ► **DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES POUR LE PATRONAT !**

Les exonérations de cotisations sociales représentent à elles seules 38 milliards d'euros, sans aucune contrepartie en termes d'emplois, de politiques salariales ou même de recherche et investissements. Ce manque à gagner pèse lourdement sur le financement de la Sécurité Sociale et s'ajoute aux sommes exemptées de cotisations comme les primes d'intéressement ou de participation qui se chiffrent à 13 milliards d'euros.

Depuis 2000, si les employeurs avaient payé leurs cotisations, la Sécu aurait toujours été dans le vert et aurait pu bénéficier de 220 milliards d'euros pour répondre aux besoins des travailleurs.

Les cotisations font partie du salaire. Toute exonération constitue donc une baisse des salaires.

Pour « *soutenir les entrepreneurs et les travailleurs indépendants* », le PLFSS 2018 prévoit une « année blanche » de cotisations sociales en 2019 pour tous les créateurs et repreneurs d'entreprise.

Il prévoit également la mutation en nouveaux allègements massifs et pérennes de cotisations, le dispendieux Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, qui rapporte chaque année 20 milliards d'euros aux entreprises, financés par une hausse de la TVA en 2014.

**La Sécu, bien commun des salariés, sert donc de vache-à-lait à un gouvernement au service du patronat.**

### ► **LA PROTECTION SOCIALE DES INDÉPENDANTS FINANCÉE PAR LES SALARIÉS !**

Au cours de la construction de la Sécurité Sociale, les régimes agriculteurs, professions libérales... ont été maintenus ou créés pour s'opposer au projet national de Sécurité Sociale en abaissant leurs taux de cotisations de manière à ce qu'ils puissent « librement » ne pas cotiser selon leurs moyens.

Aujourd'hui, ce sont donc les salariés qui paient pour les non-salariés, pour que ceux-ci puissent par ailleurs capitaliser individuellement à partir des richesses créées par ceux qu'ils emploient.

Le PLFSS 2018 entérine l'absorption du RSI par le régime général « pour assurer aux indépendants la même qualité de protection qu'aux salariés, tout en tenant compte de leur spécificité ».

### ► **LA MOBILISATION S'IMPOSE !**

Les cheminots subissent des attaques sur leurs métiers, leurs conditions de travail, leur entreprise publique, le Service Public, leurs salaires, leurs emplois, et aujourd'hui sur Leur protection sociale.

**La Fédération CGT des cheminots invite l'ensemble des cheminots à débattre, dans chaque chantier, chaque atelier, chaque dépôt, chaque équipe, des conditions d'une indispensable mobilisation de haut niveau pour mettre un coup d'arrêt à la régression sociale et pour ensemble, avec leur CGT, conquérir des droits nouveaux !**